

ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique du 25 avril 2022 au 9 mai 2022

Préalable à une demande d'autorisation environnementale
relative au

Projet hydroélectrique sur le moulin du Gâtineau

Situé sur les communes de La Roche-Posay et d'Yzeures-sur-Creuse

L'enquête publique concerne le projet hydroélectrique sur le moulin du Gâtineau situé sur les communes de la Roche-Posay et d'Yzeures-sur-Creuse.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Renouveler complètement les installations afin d'optimiser la production d'électricité, la production annuelle prévue serait alors de 1 500 000 kWh (équivalent à la consommation domestique de 320 foyers)
- Solliciter un renouvellement d'autorisation pour une période de 40 ans
- Augmenter le débit prélevé de 32 à 51 % du débit moyen
- Améliorer la continuité écologique en proposant une mise en conformité environnementale (construction d'une deuxième passe à poisson en rive gauche adaptée aux espèces présentes ainsi que l'installation de turbines ichtyocompatibles)

Bilan de la fréquentation pendant la durée de l'enquête publique :

Pendant toute la durée de l'enquête publique 8 contributions ont été émises. Ces observations ont toutes été adressées par courriel ou sur le registre d'enquête pendant mes permanences.

La faible fréquentation du public durant toute la durée de l'enquête est certainement due

- au fait que le projet ne concerne pas une nouvelle installation mais une rénovation de l'existant (le barrage sur la Creuse étant déjà présent à cet endroit).
- à la nature du projet qui peut faire généralement consensus par la production d'électricité « propre »

Les questions proviennent principalement de l'association LOGRAMI qui travaille sur la restauration et la gestion des poissons migrateurs du bassin de la Loire

Les détails des contributions et leurs analyses sont développés dans mon rapport

Considérant que :

- Le dossier mis à disposition du public était complet, détaillé et conforme à la législation et était consultable :
 - sous forme numérique sur le site de la Préfecture
 - sous forme papier, déposés dans les 2 mairies des communes concernées par le projet : la Roche-Posay et Yzeures-sur-Creuse
- Les conditions d'enquête ont respecté la législation en vigueur.
- Le public a été particulièrement bien informé par la publicité concernant cette enquête :
 - Publications dans les journaux des départements de la Vienne et d'Indre et Loire
 - Affichages dans les 2 communes concernées par le projet ainsi que sur site
- Il n'y a pas eu d'opposition au projet.
- Les Maires des communes de La Roche-Posay et Yzeures-sur-Creuse ont apporté leur soutien au projet
- Dans son mémoire le porteur de projet a bien pris en compte la totalité des observations émises et y a apporté des réponses argumentées avec des détails techniques permettant de répondre aux interrogations émises.
- Les installations existantes sont aujourd'hui usagées, ce projet permettra leur rénovation tout en augmentant la puissance de production d'électricité,
- Le projet va optimiser la production électrique à partir d'énergie renouvelable
- Les travaux prévus seront réalisés hors d'eau et organisés pour éviter tout risque de pollution accidentelle du cours d'eau
- Lors de l'étude il a été identifié la présence de chiroptères. Les investigations ont montré que leur habitat se concentrait principalement dans les cavités situées au bord de la route en aplomb du moulin. Le porteur de projet, propriétaire de ces cavités s'est engagé à les fermer avec des grilles adaptées au déplacement des chiroptères pour créer ainsi des habitats protégés.
- La circulation des poissons migrateurs est facilitée et améliorée par rapport à la situation actuelle par
 - l'ajout d'une deuxième passe à poissons en rive gauche. De plus, cette passe à poissons étant située à côté de la centrale hydroélectrique permettra aussi d'attirer les poissons en montaison.
 - l'utilisation de turbines ichtyocompatibles en permettant le passage des poissons de petite taille en dévalaison tout en préservant leur intégrité physique.
 - Le redimensionnement des grilles placées avant les installations qui permettra de préserver les poissons des turbines

Je considère que ce projet s'inscrit dans le développement des énergies renouvelables et est donc en adéquation avec les objectifs des politiques nationales en matière de réduction de la production de gaz à effet de serre et en matière de production d'énergie électrique.

Ce projet permettra la rénovation de l'ouvrage existant tout en améliorant la continuité écologique du lieu et favorisera la libre circulation des poissons.

En conséquence :

**j'émet
UN AVIS FAVORABLE**

Assorti de la recommandation suivante

Recommandation concernant le niveau de bruit des installations :

Il conviendra de mesurer le niveau sonore préexistant lorsque l'installation sera à l'arrêt, puis au démarrage de la nouvelle installation, en fonctionnement à débit maximal, des nouvelles mesures acoustiques devront être réalisées aux mêmes points. Si le niveau sonore et les émergences dépassent les seuils autorisés, un renforcement des dispositifs d'isolation du bâtiment seront alors nécessaires.

Fait le 1 juin 2022
Le commissaire enquêteur